

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1146

présenté par
M. Bazin et M. Door

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa qui n'était pas dans le texte initial créé de facto un droit à l'autoconservation ovocytaire.

Il crée un risque d'incitation à l'autoconservation, alors qu'il vaudrait mieux encourager les femmes à procréer à un âge où le taux de fécondité est plus propice à une maternité.

C'est pourquoi cet amendement vous propose de supprimer cet alinéa.